

DECISION DU MAIRE DE ST LAURENT DES ARBRES

N°054/2023 – 1.1 M.P

Objet : Étude avant projet relatifs à l'aménagement des trottoirs dans le cadre du projet d'extension du cimetière.

Le Maire de SAINT LAURENT DES ARBRES ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 006/2021 en date du 11/05/2021 déléguant au maire la compétence relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ;

Vu le projet d'extension du cimetière ;

Considérant qu'il convient de faire une étude avant projet relatif à l'aménagement des trottoirs dans le cadre du projet d'extension du cimetière ;

Vu le devis de la SARL TRAMOY – 277 Chemin des vieilles vignes – 84240 LA TOUR D'AIGUES pour un montant de 7 675 € H.T soit 9 210 € TTC ;

DECIDE

Article 1 : De signer le devis SARL TRAMOY – 277 Chemin des vieilles vignes – 84240 LA TOUR D'AIGUES pour un montant de 7 675 € H.T soit 9 210 € TTC pour l'étude avant projets relatif à l'aménagement des trottoirs du cimetière dans le cadre du projet d'extension du cimetière.

St Laurent des Arbres, le 03 août 2023.

Le Maire,

Sylvie BARRIEU VIGNAL

